L'ABEILLE,

PAR B. LUFF, MAGNE & CO.
No. 5 RUE DU CHANTIER.

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Quatre piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; cinq piastres pour la feuille avec traduction en espagnol, payables aussi d'avance pour toute l'année, lorsqu'on s'abonne au moins pour un an à Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que ce compte n'ait été soldé et acquitté payé. Les abonnés qui voudront changer de domicile devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le cours de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces.—Une insertion par carré de chaque insertion, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement dans l'annonce originale, devra être considéré comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Annonces pour l'année aux annonceurs.—Les annonces personnelles tenant magasins de détail, Banques, Compagnies d'Assurances et autres intérêts publiques, $90; les agens pour navires, librairies et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce ayant la nourriture, $60. Ces abonnements sont payables à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

Les Annonces de trois mois, et de deux, n'ont droit qu'à une insertion du public à deux ventes différentes par semaine, deux insolites, les articles signés par les gageurs, les jugements de shérifs, &c. &c., n'ont droit qu'à autant des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront 01 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui excéderont de la longueur ordinaire d'un abonné à l'année, telles que ventes par autorité de justice, ventes de plantations et d'habitations, ventes d'animaux épaves ou écarts, &c., &c., la taxe sera de Soixante cents par mille et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne souffriront pas la durée de l'impression seront publiées pendant un temps qui devra être proportionné à la conséquence de cette disposition.

Avis Anonyme de l'affiche sera publié, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Insertions et autres endroits ouverts pour l'abonnement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et autres annoncé d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

LA VERITE EST GRANDE ET PREVAUDRA.—Il est notoire que 150,000 pilules de salsepareille pour le sang, ont été vendues pendant les derniers six mois.

Il est encore qu'elles ont été administrées dans beaucoup de cas pour prévenir les mauvais effets des pilules et autres médecines mercurielles par lesquels plusieurs vies ont été mises en danger.

Il est notoire que les médecines des charlatans contiennent des minéraux ou du mercure et qu'ils savent qu'elle doivent guérir ou tuer, laissant au hazard à deviner.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans ou étrangers imposteurs se nomment médecins, afin d'en imposer au public et lui vendre ses viles préparations, s'occupant fort peu des conséquences pourvu qu'ils remplissent leurs goussets.

Il est notoire que les charlatans et les imposteurs étrangers qui infestent notre pays, ne connaissent nullement la nature de la médecine et encore bien moins la constitution humaine.

Il est notoire que ces pilules sont particulièrement efficaces dans les maladies suivantes causées par l'impureté du sang et des fluides animaux.

Dyspepsie rhumatismales, scrofula, Erysipelas, jaunisse, brûlements d'estomac, maladies du foie, de la peau, des os et des glandes, douleurs dans les côtes, le dos et l'épine, au dessous du nombril, flux de ventre, fièvre intense, mauvaise bouche, mauvaise haleine, vents, indigestion, manque d'appetit, acidité de l'estomac, plaies ulcéreuses au dos, à la gorge et à la bouche, éruptions sur la peau, boutons au visage et sur le corps, verrues, enflures des glandes du cou, de l'estomac, tous, maladie du foie &c.

FAITS QUI LES RECOMMANDENT.

Il est notoire que le propriétaire et manufacturier des pilules de salsepareille pour le sang est médecin et apothicaire, reconnu par les plus célèbres médecins des Etats Unis.

Les docteurs Physick, Chapman, Jackson, Gibson, Dewees, Hare, James, Horner, Coxe, &c.

Il est notoire que les pilules de salsepareille pour le sang sont administrées par les médecins de ce pays et elles sont recommandées par eux dans toutes les parties des Etats Unis. [Voir les directions qui accompagnent chaque boîte.]

Il est notoire qu'elles sont composés entièrement de végetaux et qu'elles ne contiennent ni mercure ni préparation animale.

Il est no toire qu'elles peuvent être prises par les tempéramens les plus délicats et par les personnes de tout âge, sans aucun dérangement dans leurs occupations et sans crainte du froid et sans qu'il soit nécessaire de faire aucune diète.

Il est notoire que leur opération qui sera légere ou forte, selon la quantité prise n'affaiblira pas le système autant qu'une médecine purgative.

Il est notoire qu'elles font le plus efficace purificateur du sang et Remotateur du système qui ai jamais été découvert.

Aussi le remède le plus efficace pour les maladies produites par le mercure ou les minéraux dans les cas de syphilis ou vénerie, &c.

Il est notoire que dans toutes les occasions où elles ont été administrées elles ont produit un bon effet, guérissant plusieurs milles cas qui avaient été declarés incurables.

Il est notoire qu'une boite de pilules de salsepareille et une bouteille du syrop composé de salsepareille sont suffisantes pour guerir les maladies ci-dessus.

Il est notoire que la seule place où l'on puisse les obtenir naturelles, dans la Nouvelle Orléans, est au No. 96, rue de la Douane. ☞No. 96.☜

AVIS.—R. B. YKES, encadrem de tableaux, nouvellement établi à la paroisse de la Nouvelle-Orléans, offre ses services à ses amis et au public en général.

Son bureau est No. 31, rue du Canal, entre l'encoignure de la rue du Camp et l'Hôtel des Planteurs. 2 mai

MARRONNAGES.

AVIS.—Détenu à la geole de Saint Jean Baptiste, le nègre nommé BONAPARTE appartenant au Dr. Smith, du Bayou Sarah, Le nègre ne parle qu'anglais.

Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse Saint Jean Baptiste, 2 sept. 1839.
6 sept A. LUMINAIS, sheriff.

AVIS.—Détenu à la geole de Saint Jean Baptiste, le nègre WILLIAMS, et la negresse JANE, disant appartenir au Dr. Hort, Bayou, la Baton Rouge. Ces deux esclaves sont créoles et ne parlent que français.

Le propriétaire est prié de les retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean Baptiste, 2 septembre 1839.
6 sept A. LUMINAIS, sheriff.

AVIS.—Détenu à la Paroisse de St-Jean Baptiste, un nègre anglais, nommé BEN, paraissant âge de 22 ans, grand et mince, disant appartenir à Mr. Pierrot Saint, du Bayou de Lamouche. La propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

St-Jean-Baptiste, 5 Juillet 1838.
26 jt A. LUMINAIS, Shériff.

$25 DE RECOMPENSE

Seront données pour l'arrestation de la négresse BETSEY ou MELACED, de la taille d'environ 5 pieds et 4 pouces, parlant anglais et français, mince de corps et très noire, ayant une cicatrice au côté gauche du nez et âgée d'environ 22 ans.

SAMUEL STEWART,
29jt3 cne. Faucher et Duplantier.

AVIS—DETENU à la geole de la Paroisse St. Jean-Baptiste, un nègre disant se nommer ABRAHAM, et appartenir a Mr. John Lewis, habitant les Attakapas; ce nègre parait âgé de 26 ans et ne parle qu'anglais.

Paroisse St. Jean-Baptiste, 27 juin 1838.
30 juin A. LUMINAIS, Shériff.

$25 DE RECOMPENSE.—Est parti marron de l'habitation de Mr. Théo. Fay, de Ste. Marie, un nègre créole, ARTUS; il est grand, mince, très noir, front découvert, sans barbe, dents gâtées, portant un chapeau en latanier. Quiconque le livrera aux roussignols ou le fera incarcérer dans une des prisons de cette ville aura la modique récompense.

FOLLAIN BELLOCQ & DEGELOS,
13 juin 19, rue St. Louis.

$25 DE RECOMPENSE.

PARTIE maronne en Janvier dernier, la mulatresse JANE, âgée de 20 ans, de petite taille, portant la marque de boucher sur marchant, sachant bien et causer, parlant anglais et un peu français, elle doit être accouchée récemment ou près d'accoucher. On pense qu'elle blanchit du linge pour les hôteaux à vapeur. Elle appartient au dernier lieu à Madame Beauregard. Le susdit payera une forte somme à qui la conduira à la geole de la ville, ou à

P. H. MONSSEAUX,
Marbleur, rue des Remparts, entre Conti et Saint Louis. 25 ja

$30 DE RECOMPENSE.—Parti marron de la boulangerie de Durand, frères, le 13 août le nègre FIELD, âgé de 25 ans, taille 5 pieds 4 pouces, ne parlant qu'anglais, les jambes tâncales, la bouche plus que la gauche, la cicatrice très grande. Il a disparu un habit de drap noir presque neuf et environ $400 en argent.

25m[illegible] DAQUIN BROT

NOUVELLE MEDECINE.

Pilules de Tomate Mélangées
De Dr. G. R. Parke,
Entièrement Vegetales.

MEDECINE nouvelle pour toutes sortes de maladies, ainsi qu'un substitut au calomel, dans les cas de fièvres et affections bilieuses.

Ces pilules recherchées sont faites d'une combinaison alkaline nouvellement découverte, extraite de la plante de tomate, ainsi que d'autres substances végétales propres à modifier et étendre ses effets, supposé être la meilleure medecine altérative et cathartique découverte jusqu'à ce jour. Ils ont été essayés et ont trés bien réussi dans les cas de scrofula, dyspepsie, jaunisse, fièvre bilieuses, pierres, rhumatismes, tons, enflures, catarrhe, affections nerveuses, enflures des glandes de toute description, constipations, colique sans doute, &c. &c. &c.

Ces pilules sont aussi un antidote contre les malaries, sont puissantes et expulsives, pour prevenir la formation de la bile et des affections de fié et des fièvres intermittentes, dandies chinois chauds, bas et insalubres; et est aussi un meilleur cathartic, dont on puisse faire usage dans ces pays. Les matières renfermant ce remède infaillible contre le scorbut, et les voyageurs pourront aussi en user comme la meilleure medecine contre les maladies de climats malsains. Pour medecine de famille elle est sans contredit, la meilleure que l'on puisse offrir jusqu'a ce jour.

Les vertus particulières de la plante de tomate a longtemps attiré l'attention de la profession medicale et du public, et un grand intérêt s'était manifesté pour le développement de ses propriétés médicales, le propriétaire est heureux de pouvoir les satisfaire maintenant et pres nte ces pilules au public, confiant qu'il est, que c'est le meilleur remède que l'on ait découvert. Les certificats nombreux des guérisons obtenues par ceux qui en ont fait usage, ainsi que les témoignages de plusieurs medecins qui les ont prescrit corroborent cette opinion. La demande croissante et l'approbation universelle qu'on leur donne sont une preuve additionnelle de leur mérite et de leur utilité. En présentant cette médecine au public, préparé avec soin et selon les règles des propriétés chimiques et therapeutique des plantes avec lesquels elle est formée, le propriétaire a l'espérance qu'elle prendra sa place parmi les medecines sans aucune garantie, qui aiendent dans un état d'accueil favorable avec lequelle elle a été reçu par les medecins et autres le justifie dans cette opinion.

Pour la description de cette importante découverte, ainsi que les témoignages, mode de son operation, etc., voir les pamphlets qui peuvent être obtenus gratis chez tous ceux qui vendent ces pilules.

A vendre chez Douce, pharmacien, rue Royale, encoignure St. Philippe, No. 279 chez A. A. Peychaud, marchand de drogues en gros et en detail, No. 123 rue Royale, entre St. Louis et Conti; P. J. Bertie, marchand de drogues, No. 112, Vieille Levée, et E. A. Follansbe, agent en général, No. 13, Place de la Bourse, près le bureau de la Poste.

COMPAGNIE du CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.

LES actionnaires qui n'ont pas déjà donné des billets pour le montant de leur souscription sont invités à faire un septième paiement de dix piastres par action, le 27 septembre prochain et avant.

Nouvelle-Orléans, le 26 août 1839.

Par ordre de la Direction.
WILLIAM FURST, secrétaire.
27 août—1—1mps.

SEL—200 sacs sel gros et fin, à vendre par
16 sept B. B. MULLER, 17 Daphine.

LES soussignés viennent de recevoir par la dernier arrivages de New-York et de Boston, les articles suivants:

Indiennes françaises noires et de couleurs; de anglaises do do; do mousseline de laine; do do; do Merrimanck; mérinos 6/4 anglais, blanc clair, noir et sombre en couleurs; flanelle blanche, do rouge, molleton blanc et écru; mouchoirs de soie pour poche; do de tête; châles de laine et en coton; cravates de soie noires et de couleurs pour hommes; chemises de laine et en coton pour hommes; do do do do enfants; bas de laine noirs, blancs et en coleur pour femmes; do do do do enfants; do de coton blanc, gris, noirs et blancs pour femmes; do do do do pour enfants; do de soie blancs à côtes; do do unis pour femmes; gants de soie et mitaines noires et blancs pour femmes; mitaines de soie unies et à jour do do; crêpe d'Italie noir; cotons blancs 3/4, 7/8, 4/4 et 5/4; do écrits do do do do do; do Lowell, Nos. 1, 2 et 3; fil patenté écru, noir, bleu et assortis en couleurs; do en bobines; gelonade fil; lacet de fil; cordonnet et épaulet; casimire en couleurs pour pantalons; satinets do do; do linseys do do do; kerseys de do do; cotonnades 3, 4 et 5/4, pour pantalons; do denim; do Lowell pour robes; couttil à matelats.

TOOLE & BARRIERE,
31 août Rue de Chartres, No. 20.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orleans.—No. 12099.—Theodore Vauvray et consorts, créanciers.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—La cession des biens du pétitionnaire est accepté par la Cour au profit des créanciers; et il est ordonné par la Cour que les dits créanciers se réunissent en l'étude de M. Félix Grima, notaire public, le samedi 19 octobre 1839, afin d'y prendre en considération les affaires dudit insolvable; et en attendant, que toutes procédures contre la personne ou les biens dudit insolvable, soient suspendues.

Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1839. ARMAND PITOT,
16 sept—3 en 30j Greffier.

Benoit & Blanchard vs. leurs créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier District Judiciaire.—(No. 9,969).—Vendredi le 13me jour de septembre 1839.—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge.—Sur motion de Mr. Labarre, avocat du syndic des insolvables, et sur l'enregistrement d'un tableau de distribution; il est ordonné par la cour que les créanciers du dit insolvable et toutes personnes y intéressées, soient présentement, sous dix jours, à dater de la présente publication, les assigner à fin qu'ils montrent quelles le tableau ne serait pas confirmé et homologué, et les fonds distribués en conséquence, et le dit syndic déchargé de toute responsabilité ultérieure.

Extrait des minutes.
21sept—3 P. LEBLANC, greffier.

George Heno vs. ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour des preuves 1 district Judiciaire.—[No. 12,433]—Vendredi le 13me jour de septembre 1839.—Présent l'honorable A. M., Buchanan, juge.—Sur motion de Mr. Labarre, avocat du syndic et sur l'enregistrement du tableau de distribution, il est ordonné par la cour que les créanciers du dit insolvable et toutes personnes y intéressées, soient présentement, sous dix jours, à dater de la présente publication, les assigner à fin qu'ils montrent quelles le tableau ne serait pas confirmé et homologué, et les fonds distribués en conséquence, et le dit syndic déchargé de toute responsabilité ultérieure.

Extrait des minutes.
21sept—3 P. LEBLANC, greffier.

BANQUE DE LA CITE.—Nouvelle-Orléans, 31 août 1839.—La bureau des directeurs de cette institution, a aujourd'hui déclaré un dividende semi-annuel de quatre pour cent sur le fond capital, provenant des profits des derniers six mois, payable aux actionnaires ou leurs representans légaux, lundi le neuf septembre prochain au bureau.

2 sept R. J. PALFREY, caisse r.

EFFETS perdus dans l'intervalle du 18 courant.—Les personnes qui pourraient avoir recueilli sans savoir à qui ils appartiennent, des effets, meubles, linge, livres, montre, &c, sont instamment priées d'avoir la bonté de les faire à Mr. Conti, rue Conti, No. 2, Conti. Mme. Lefebure, Mr. Labre et Mr. Sully. Lefebvre leur en seraient très reconnaissant. 27août

AU BAZAR PARISIEN.

NORMANDIN & BARBAUD, encoignure Royale et Dumaine, ont l'honneur d'offrir aux Dames et Messieurs en produit de leur invention, capable de remplacer toutes les eaux et laits qui paraissent jusqu'à ce jour, parmi les divers compositions offertes pour entretenir la fraicheur de la peau fort peu répondant à leur réputation, et souvent on se sert abuse par ceux qui sous l'a nonce intrigant dans la famille il n'en toutes contiennent plus ou moins des substances propre à l'usage annoncée, la combinaison de ces substances ne peut être atténue par la température.

Ainsi donc la composition qu'ils ont l'honneur d'offrir à ces citoyens avec succès en Europe comme ici, et même vertu sous le soleil de la Louisiane, c'est ce que Mr. Normandin a cherché à définir depuis son arrivée dans ce pays, il a recueilli tous les avis et les observations qu'on lui a fait, et c'est d'après les avis d'emprunter la peau sans rougir aujourd'hui avoir atteint le but qu'il s'est proposé.

En offrant l'eau de Mme de la Vallière à la toilette comme rafraichissant et conservant à la peau sa douceur et son elasticité, on peut aussi s'en servir pour le bain.

L'eau d'Alcibiade a le double avantage de tenir la tête fraiche, et d'enlever la mauvaise odeur produite par la transpiration et de cons rver la souplesse et le brillant des cheveux.

Mrs. Normandin & Barbaud ne craignent pas d'affirmer que leur invention obtiendra le suffrage des personnes qui en feront usage, et que son succès répondra à leur attente.

Ils ont reçu d'excellente pomade du célèbre docteur Dupuytrin, si bien reconnu pour empêcher la chûte des cheveux, pâte Hermer pour blanchir les mains et adoucir la peau; eau et poudre du Dr Pelletan pour nettoyer les dents et conserver l'émail.

Grand assortiment d'eau de Cologne; eau de vie de Lavande combrée; eau balsamique dite balsamique mixture pour tendre les cheveux et arrêter leur chute; le moucher; eau pour les boucles; pastilles de sérail; huile pour les sipatemens; encre à marquer le linge; eau à detacher; assortiment de savon d'avel ne, mousseux d'Arreogne; do à la rose pour les bains; blanc et rouge pour la peau; véritable poudre de riz et de patate.

Savons de toilette instant parfaitement les fruits; huile antique, essences d'odeur; glaces à moustaches pour la barbe, pegnes et glaces migraines; pegnes fins en ivoire et buis dit le retaper, dit écaille, dit à la vierge, modèles qui n'ont point encore paru; flacons pour mettre des eaux pour le voyage; brosseries en toutes genres; trousses de voyage.

Habillements d'enfans; chapeaux gris, noir et blanc avec plumes et sans plumes.

Grand choix de pantes filets et mitaines pour dames et enfans; évantails, épingles pointes et cordes; bourses et gantelets de mailles; couleurs suis noir et blanc, du marroquin couleur; sont tête pour le bain; sut pour cheveux; cadenas gommé pour tablettes de mouchoir; lacet de fil d'Ecosse à jour, broderie et ganse chemises d'hommes, toile, percale, batiste, &c. et autres pour vendre en gros et en détail; bretelles blanches rose et fourrés de Chine brodées; moucheirs de batiste pour enfans; chapeaux noir et gris pour hommes; chemisettes fil d'Ecosse à jour, à côte noire et blanc; cleaux à cirer gans et de toutes sortes.

Tous ces articles ont été reçus par les derniers vaisseaux arrivages de New-York et de Boston, les articles suivants:

Indiennes françaises noires et de couleurs; de anglaises do do; do mousseline de laine; do do; do Merrimanck; mérinos 6/4 anglais, blanc clair, noir et sombre en couleurs; flanelle blanche, do rouge, molleton blanc et écru; mouchoirs de soie pour poche; do de tête; châles de laine et en coton; cravates de soie noires et de couleurs pour hommes; chemises de laine et en coton pour hommes; do do do do enfants; bas de laine noirs, blancs et en coleur pour femmes; do do do do enfants; do de coton blanc, gris, noirs et blancs pour femmes; do do do do pour enfants; do de soie blancs à côtes; do do unis pour femmes; gants de soie et mitaines noires et blancs pour femmes; mitaines de soie unies et à jour do do; crêpe d'Italie noir; cotons blancs 3/4, 7/8, 4/4 et 5/4; do écrits do do do do do; do Lowell, Nos. 1, 2 et 3; fil patenté écru, noir, bleu et assortis en couleurs; do en bobines; gelonade fil; lacet de fil; cordonnet et épaulet; casimire en couleurs pour pantalons; satinets do do; do linseys do do do; kerseys de do do; cotonnades 3, 4 et 5/4, pour pantalons; do denim; do Lowell pour robes; couttil à matelats.

TOOLE & BARRIERE,
31 août Rue de Chartres, No. 20.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orleans.—No. 12099.—Theodore Vauvray et consorts, créanciers.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—La cession des biens du pétitionnaire est accepté par la Cour au profit des créanciers; et il est ordonné par la Cour que les dits créanciers se réunissent en l'étude de M. Félix Grima, notaire public, le samedi 19 octobre 1839, afin d'y prendre en considération les affaires dudit insolvable; et en attendant, que toutes procédures contre la personne ou les biens dudit insolvable, soient suspendues.

Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1839. ARMAND PITOT,
16 sept—3 en 30j Greffier.

Benoit & Blanchard vs. leurs créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier District Judiciaire.—(No. 9,969).—Vendredi le 13me jour de septembre 1839.—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge.—Sur motion de Mr. Labarre, avocat du syndic des insolvables, et sur l'enregistrement d'un tableau de distribution d'un cette affaire, il est ordonné par la cour, que les créanciers des dits insolvables et toutes autres personnes intéressées dans cette affaire, déduisent dans dix jours après la publication du présent avis, les raisons pour-lesquelles le dit tableau ne serait pas confirmé et homologué, et les fonds distribués en conséquence, et le dit syndic déchargé de toute responsabilité ultérieures.

Extrait des minutes.
21sept—3 P. LEBLANC, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour des preuves 1 district Judiciaire—[No. 12,433]—Vendredi le 13me jour de septembre 1839.—Présent l'honorable A. M., Buchanan, juge.—Sur motion de Mr. Labarre, avocat du syndic et sur l'enregistrement du tableau de distribution, il est ordonné par la cour que les créanciers du dit insolvable et toutes personnes y intéressées, soient présentement, sous dix jours, à dater de la présente publication, les assigner à fin qu'ils montrent quelles le tableau ne serait pas confirmé et homologué, et les fonds distribués en conséquence, et le dit syndic déchargé de toute responsabilité ultérieure.

Extrait des minutes.
21sept—3 P. LEBLANC, greffier.

BANQUE DE LA CITE.—Nouvelle-Orléans, 31 août 1839.—La bureau des directeurs de cette institution, a aujourd'hui déclaré un dividende semi-annuel de quatre pour cent sur le fond capital, provenant des profits des derniers six mois, payable aux actionnaires ou leurs representans légaux, lundi le neuf septembre prochain au bureau.

2 sept R. J. PALFREY, caisse r.

EFFETS perdus dans l'intervalle du 18 courant.—Les personnes qui pourraient avoir recueilli sans savoir à qui ils appartiennent, des effets, meubles, linge, livres, montre, &c, sont instamment priées d'avoir la bonté de les faire à Mr. Conti, rue Conti, No. 2, Conti. Mme. Lefebure, Mr. Labre et Mr. Sully. Lefebvre leur en seraient très reconnaissant. 27août

AU BAZAR PARISIEN.

NORMANDIN & BARBAUD, encoignure Royale et Dumaine, ont l'honneur d'offrir aux Dames et Messieurs en produit de leur invention, capable de remplacer toutes les eaux et laits qui paraissent jusqu'à ce jour, parmi les divers compositions offertes pour entretenir la fraicheur de la peau fort peu répondant à leur réputation, et souvent on se sert abuse par ceux qui sous l'a nonce intrigant dans la famille il n'en toutes contiennent plus ou moins des substances propre à l'usage annoncée, la combinaison de ces substances ne peut être atténue par la température.

Ainsi donc la composition qu'ils ont l'honneur d'offrir à ces citoyens avec succès en Europe comme ici, et même vertu sous le soleil de la Louisiane, c'est ce que Mr. Normandin a cherché à définir depuis son arrivée dans ce pays, il a recueilli tous les avis et les observations qu'on lui a fait, et c'est d'après les avis d'emprunter la peau sans rougir aujourd'hui avoir atteint le but qu'il s'est proposé.

En offrant l'eau de Mme de la Vallière à la toilette comme rafraichissant et conservant à la peau sa douceur et son elasticité, on peut aussi s'en servir pour le bain.

L'eau d'Alcibiade a le double avantage de tenir la tête fraiche, et d'enlever la mauvaise odeur produite par la transpiration et de cons rver la souplesse et le brillant des cheveux.

Mrs. Normandin & Barbaud ne craignent pas d'affirmer que leur invention obtiendra le suffrage des personnes qui en feront usage, et que son succès répondra à leur attente.

Ils ont reçu d'excellente pomade du célèbre docteur Dupuytrin, si bien reconnu pour empêcher la chûte des cheveux; pâte Hermer pour blanchir les mains et adoucir la peau; eau et poudre du Dr Pelletan pour nettoyer les dents et conserver l'émail.

Grand assortiment d'eau de Cologne; eau de vie de Lavande combrée; eau balsamique dite balsamique mixture pour tendre les cheveux et arrêter leur chute; le moucher; eau pour les boucles; pastilles de sérail; huile pour les sipatemens; encre à marquer le linge; eau à detacher; assortiment de savon d'avel ne, mousseux d'Arreogne; do à la rose pour les bains; blanc et rouge pour la peau; véritable poudre de riz et de patate.

Savons de toilette instant parfaitement les fruits; huile antique, essences d'odeur; glaces à moustaches pour la barbe, pegnes et glaces migraines; pegnes fins en ivoire et buis dit le retaper, dit écaille, dit à la vierge, modèles qui n'ont point encore paru; flacons pour mettre des eaux pour le voyage; brosseries en toutes genres; trousses de voyage.

Habillements d'enfans; chapeaux gris, noir et blanc avec plumes et sans plumes.

Grand choix de pantes filets et mitaines pour dames et enfans; évantails, épingles pointes et cordes; bourses et gantelets de mailles; couleurs suis noir et blanc, du marroquin couleur; sont tête pour le bain; sut pour cheveux; cadenas gommé pour tablettes de mouchoir; lacet de fil d'Ecosse à jour, broderie et ganse chemises d'hommes, toile, percale, batiste, &c. et autres pour vendre en gros et en détail; bretelles blanches rose et fourrés de Chine brodées; moucheirs de batiste pour enfans; chapeaux noir et gris pour hommes; chemisettes fil d'Ecosse à jour, à côte noire et blanc; cleaux à cirer gans et de toutes sortes.

Tous ces articles ont été reçus par les derniers vaisseaux arrivages de New-York et de Boston, les articles suivants:

Indiennes françaises noires et de couleurs; de anglaises do do; do mousseline de laine; do do; do Merrimanck; mérinos 6/4 anglais, blanc clair, noir et sombre en couleurs; flanelle blanche, do rouge, molleton blanc et écru; mouchoirs de soie pour poche; do de tête; châles de laine et en coton; cravates de soie noires et de couleurs pour hommes; chemises de laine et en coton pour hommes; do do do do enfants; bas de laine noirs, blancs et en coleur pour femmes; do do do do enfants; do de coton blanc, gris, noirs et blancs pour femmes; do do do do pour enfants; do de soie blancs à côtes; do do unis pour femmes; gants de soie et mitaines noires et blancs pour femmes; mitaines de soie unies et à jour do do; crêpe d'Italie noir; cotons blancs 3/4, 7/8, 4/4 et 5/4; do écrits do do do do do; do Lowell, Nos. 1, 2 et 3; fil patenté écru, noir, bleu et assortis en couleurs; do en bobines; gelonade fil; lacet de fil; cordonnet et épaulet; casimire en couleurs pour pantalons; satinets do do; do linseys do do do; kerseys de do do; cotonnades 3, 4 et 5/4, pour pantalons; do denim; do Lowell pour robes; couttil à matelats.

TOOLE & BARRIERE,
31 août Rue de Chartres, No. 20.

AU DOCTEUR MAGNIN, inventeur du Cordial de Lucine au Elixir d'Amour.

Respectable Monsieur,—Nous avons tous, dans un grand nombre de cas, reconnu les effets remarquables de votre grande découverte et nous nous sommes assemblés pour vous prouver ces effets et vous donner l'honneur qui vous est due. Le Cordial de Lucine est dans notre opinion, un remède infaillible pour la *prostration des fonctions productives* et la *stérilité artificielle*; et par conséquent doit être un bienfait à la race humaine. Nous pouvons assurer ceux qui ne se trouve aucune partie de mercure ou de nature vénimeuse, enfin c'est une des plus belles découvertes médical de notre siècle.

Nous sommes avec considération et respect, à monsieur, vos obéissans serviteurs,

JOSSELIN BOSSUIT,
SIGISMOND DE LAMARTINE,
ADRIEN DECRAND,
OCTAVE NICOLS,
JEAN BLANC,
ROBERT STEVENSON,
LOUIS GUISEAU,
PIERRE BUFFON.

Le Cordial de Lucine est un fortifiant du corps humain! Dans tous les cas de langueur, lassitude ou débilité, il est infaillible! Il donne du courage et de la décision à la pensée, en même temps qu'il fait renaitre la santé et la vigueur au corps. Mais ses vertus particulières et sa célébrité sont basés sur la facilité et la certainteté avec lequel il ranime les fibres viriles lorsqu'elle ont été détruites par la maladie, le temps ou la négligence ou par une des causes qui termanent ordinairement par la prostration de ces fonctions.

Ce cordial, comme la plupart des bonnes médecines, ne contient point de mercure ou de matière d'une nature venimeuse parmi le grand nombre d'ingrédiens qui le compose, et en même temps qu'il peut ranimer les forces épuisées d'un géant, il peut aussi être administré avec avantage aux enfanns. Les usages de la société nous empêchent, malheureusement, de publier une analyse de cet inestimable cordial et de nombreux documens qui prouvent les bienfaits qu'il a rendu à un grand nombre d'individus désespérés, et malgrés les heureux que produirait une entière connaissance de l'efficacité de ce remède. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il a été démontré qu'il ne se trouve presque point de cas de *stérilité naturelle* ou *d'imbécilité des organes productifs* dans l'un ou l'autre sexe; et conséquemment que ces maux sont les effets de causes artificielles qui peuvent être promptement vaincus et chagnées par le *Cordial de Lucine*.

Le cordial de Lucine est un remède infaillible pour les glandes, pour le fluor albus, les menstruasions difficiles et douloureuses, ainsi que pour l'obstruction et la décharge involontaire des urines. C'est aussi un cordial pour les maladies du testicule et de l'estomac, les affections hydropiques.

A vendre, en gros ou en détail au no. 68, rue Poydras. Prix, $4 la bouteille. 14m—6m

AU PUBLIC LOUISIANAIS.

Le temps de mon engagement étant prêt d'expirer, j'ai l'honneur d'informer le public que je reçois maintenant mon cours de danse, le 25 octobre prochain. Je espagnerais sur de l'avoir la reconnaissance, si je ne faisais mes vifs remercements à mes élèves et leurs parents pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent.

15 s☞r J. DEVOTI.

DR. J. EVANS,
Old Galens Head, no. 12, Peck Slip, New-York.

☞ Une porte au dessous de Water Street, à main droite en descendant au dock.

La méthode improvée du Dr. Joseph Evans dans le traitement des maladies délicates, savoir: le *syphilis, gonorrhée, glandes, stricture, affections mercurielles*, et autres maladies qui proviennent de sang continue à être pratiquée au dispensaire, no. 12, Peck Slip, New-York, qui est établi depuis plus de 30 ans. Les personnes qui sont attaquées de maladies de cette nature peuvent être guéries en s'adressant au dispensaire ou elle leur sera donné un traitement de méchanique efficace, agréable et expéditif. Les personnes qui languissent avec de graves maladies ne doivent pas désespérer lorsqu'ils ont un remède en perspective.

☞ Les étrangers qui désirent trouver ce bureau doivent faire attention de ne pas se laisser induire en erreur par les annonces pompeuses du nombre incroyable de guérisons, (Nous n'en publions aucune. La ressemblance des noms peut conduire les étrangers à la mauvaise place; mais on peut s'observation empêchera de commettre une erreur. Rappelez-vous le nom du Dr. JOSEPH Evans, Old Galens Head Dispensary, no 12, Peck Slip, New-York.

☞ Les personnes qui désirent dans des endroits éloignés peuvent en faire envoyer des medecines, en donnant une description exacte de leur cas et incluant un honoraire. Les lettres qui ne seront point franc de port resteront au bureau de la poste.

☞ N. B. Les bureaux du Dr. sont disposés de manière à rendre les consultations très secrètes.

Le pont obéissant des personnes qui désirent faire la connaissance du médecin avant de se faire traiter.

Ce bureau n'a aucune communication avec aucun autre bureau dans la ville ou endehors.

JOSEPH EVANS, M. D.
Old Galens Head Dispensary,
No. 12, Peck Slip, New-York.

Le Dr. Evans appelle particulièrement l'attention des capitaines de navires, des planteurs du sud et autres sur sa célèbre boite de Minerve, qui contient un assortiment complet de médecines pour la vénérie dans tous ses progrès et dans toutes ses formes. La boite contient aussi un livre dans lequel est expliqué la nature de la maladie et le traitement que l'on doit suivre de manière qu'une personne peut être son propre médecin. Les marine et les planteur de trait toujours avoir une de ces boites.

Prix pour une grande boite $15
" " petite do. 10

On les fera parvenir dans toutes les parties de l'Union. S'adresser franc de port.

JOSEPH EVANS, M. D.
Old Galens Head dispensary,
11 juin—1a. No. 12, Peck Slip, New-York.

MAGASIN DE SELLERIE.—Encoignure des rues de la Douane et Chartres.—(Au vieil établisse de Smith, Hubbard & Co.)—Les soussignés ont reçu par les paquebots Alabama et Vicksburg et autres arrivages récens du Nord, un superbe assortiment d'ouvrages de sellerie et de harnais, qui a sur leur fond en magasin, forme un approvisionnement at complet pour la saison, comprenantales articles de toutes description de toutes qualités, parmi lesquels se trouve les objets suivans:

Selles de dames et demoiselles de toute description.
Do. espagnoles pour hommes do. do.
Do. colombiennes do. do. do.
Do. américaines do. do. do.
Do. anglaises do. do. do.
Do. citoyennes do. do. do.
Do. espagnoles pour enfans do. do.
Do. americaines et pour la course do. do. do.
Brides, martingales, sangles, do. do.
Couvertures, mors, étriers et tapis pour dames.
Harnais de course et harnouche do. do.
Do. de gigs et a traits do. do.
Do. jerseys, postes et charrettes do. do.
Poests de gigs, carosses et tandem do. do.
Verges pour dames et cavaliers do. do.
Do. pour planters et carosses do. do.
Selles extra, brides et traits de gigs do. do. coffiers et cordeaux pour gigs et carrosses do. do.; colliers communs et d'Ecosse; chaines, crochets et colliers en bois; brides; cuirs de charrettes; cuirs anglaises; raies, sangles et tiseu; garnitures; boucles; harnais, brides, boudriers de cuir; peau de cochon, do. de mouton; do. de caribou et marquin; sacs de selle de toute description; sacs de tapis de Brussel et Valence; tafilard, superbes vallises; cuir à cadre de fer; cousins; caoutchouc à pistolets et pour argent; cuirs d'étriers, &c, &c, &c.

Ils offrent ces marchandises en vente en gros ou en détail à des conditions faciles et ils continueront à recevoir de leurs manufactures du Nord par les paquets et autres bâtimens un nouvel assortiment complet dans le cours de l'année, qu'ils vendront à des prix modérés.

13 juin SMITH, CANTZON & CO.

EXTRAIT composé de Tomate de Miles célèbre Substitut du Calomel.

Les propriétaires de cet article ayant dévoué près de sept années et dépensés de fortes sommes d'argent à faire des expériences sur les diverses sortes de Tomates, (Solanum Lycopersicum) sont heureux de parvenus à obtenir de cette plante une médecine qui remplace le Calomel dans ses heureux eff